

**Réunions du Comité de vigilance démocratique et
de la Commission politique (CP) de l'APF
Mission à Dakar (Sénégal)
Rapport de mission**

A. Informations générales

- **Objectif(s)** : participation du rapporteur à la Commission politique de l'APF.
- **Lien avec les compétences de la Communauté française** : la Francophonie et la diplomatie parlementaire
- **Date(s)** : 28 au 30 avril 2025
- **Composition de la délégation** :
 - Parlementaire** :
 - Mme Gaëtan Van Goidsenhoven, député/sénateur, rapporteur à la CP.

Autre(s) :

- 1 agent du Parlement
- **Bilan budgétaire** :

Transport	6.456 €
Hébergement (et frais sur place)	2.010 €
Total :	8.466 €

- **Mode de transport** : avion
- **Compensation carbone**¹ : 7,85 tCO₂e
- **Rencontre(s) organisée(s) en dehors du programme officiel** : oui/~~non~~ (à biffer)

¹ <https://www.greentripper.org/fr> plateforme belge qui permet de calculer l'empreinte écologique de ses voyages

⇒ **Autorité(s) politique(s) : oui/non (à biffer)**

⇒ **Autorité(s) diplomatique(s)/consulaire(s)/Wallonie-Bruxelles : oui/~~non~~ (à biffer)**

Date : 27 avril

Descriptif : rencontre avec le Délégué général Wallonie-Bruxelles M. Jean-François Pakula : état des relations bilatérales WBI/Sénégal.

Descriptif : rencontre avec SEMme Hélène De Bock, Ambassadrice du Royaume de Belgique à Dakar : état des relations bilatérales belgo-sénégalaise au niveau politique et économique.

B. Rapport

Le Comité de vigilance démocratique s'est réuni le lundi 28 avril en visant essentiellement les objectifs suivants :

- Examiner voire adopter le projet de « Charte de déontologie des collaborateurs du secrétariat général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie » ;
- Prise de position commune sur les situations politiques les plus préoccupantes ainsi que sur le cas spécifique de la Guinée Bissau.

1. Le projet de Charte faisant l'objet de larges échanges, plusieurs amendements ont été déposés et seuls les quatre premiers articles ont abouti à un vote. La dénomination du texte elle-même a été amendée. Il ne s'agira plus d'une Charte mais du « Code déontologique du personnel du secrétariat général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ».

Donnant suite à l'intervention du rapporteur de la section belge en Commission des affaires parlementaires sur les lanceurs d'alerte, M. Van Goidsenhoven a déposé l'amendement suivant : " Toute forme de représailles contre le collaborateur qui a signalé une irrégularité constatée ou suspectée par le biais du canal interne ou par le biais du canal externe est interdite. Les signalements anonymes d'irrégularité ne sont pas recevables". Sous réserve d'une demande émanant de la section suisse visant à permettre les signalements anonymes, l'amendement déposé par la section belge fut adopté.

Le travail sur ce code se poursuivra dans les mois à venir, l'objectif étant d'adopter ce code au Bureau d'hiver de 2026.

2. Le Comité s'est ensuite penché sur les situations politiques les plus préoccupantes en réaffirmant que le rôle de l'APF est d'assurer la poursuite du dialogue inclusif en dépit des ruptures de l'ordre constitutionnel. Preuve en est la Région Afrique continue à inviter les sections de l'AES à ses réunions. Le rôle de la médiation intra-africaine a été confirmé mais il conviendrait dorénavant d'être plus réactif.

Malgré le fait que les sections du Niger, du Mali et du Burkina Faso soient suspendues, la volonté du comité de vigilance démocratique consiste à ce que l'APF continue à accomplir

des démarches à leur égard et ce même s'il a pris acte de la faible volonté actuelle du Burkina de travailler avec la Francophonie. Au Mali, la situation semble être différente vu les échanges plus constructifs existant avec des autorités de transition qui comprennent l'importance du niveau international pour sortir de la crise. Le Mali a par ailleurs régularisé ses arriérés de cotisation. Quant aux relations avec le Niger, elles sont particulièrement difficiles à concrétiser vu l'absence de parlement donc d'interlocuteurs.

Vu la persistance de la situation préoccupante dans la Région des Grands lacs et suite à la décision prise il y a plusieurs mois, la commission politique devrait sous peu réaliser la mission de médiation envisagée. La RDC et le Rwanda seront dès lors sollicités pour concrétiser son organisation en mai 2025.

La question posée est de savoir s'il s'agit de se coordonner avec l'OIF sachant que le Président de l'APF avait été invité à s'associer à l'OIF pour y effectuer une mission mais celle-ci a été reportée et non reprogrammée jusqu'à ce jour, semble-t-il.

Dans le cadre ces échanges sur les situations politiques, M. Van Goidsenhoven a confirmé *« le caractère fondamental du dialogue afro-africain tout en soulignant que ce n'est pas pour autant que les autres partenaires doivent être frileux, la violation des droits humains nous concernant tous. Rompre le dialogue avec l'AES est préjudiciable, la stratégie de « pourrissement » n'est pas une solution. Le retour à l'Etat de droit exige le maintien de liens avec la population et une partie des autorités »*.

La question des outils de diplomatie parlementaire dont dispose l'APF a donc été au centre des échanges du Comité de vigilance démocratique. Preuve en est aussi la décision prise concernant la Guinée Bissau. Depuis deux ans le parlement démocratiquement élu de Guinée Bissau est dissolu, les autorités promettent, une nouvelle fois, l'organisation d'élections fin d'année. La question de l'application d'une mesure de vigilance démocratique est dès lors posée. Le Comité de vigilance décide de prendre avant tout contact avec les autorités guinéennes pour les informer de la « sanction » à envisager si les élections n'étaient pas organisées fin 2025, comme annoncé par les autorités guinéennes.

La Commission politique s'est réunie les 29 et 30 avril.

Après avoir adopté son ordre du jour, pris connaissance de la nouvelle composition de son Bureau et adopté sans modification le compte rendu et le relevé de décisions de sa dernière réunion tenue à Montréal en juillet 2024, la commission a examiné les situations politiques dans l'espace francophone exposées par le rapporteur M. André Mbata Betukumeso de RDC, M. Nicolas Guinard étant également intervenu sur le sujet au nom de l'OIF.

La situation des 5 sections suspendues sont examinées en priorité.

1. La suspension de la section syrienne a été prononcée en 2011 et maintenue au vu des persistances des violations des principes fondamentaux prescrits par les Déclarations de

Bamako et de Saint Boniface ainsi que des violations massives des droits humains. Aucun contact n'a été établi depuis lors. Le 13 mars 2025, le Président par intérim a signé une déclaration constitutionnelle pour une période transitoire de 5 ans au terme de laquelle il est prévu de tenir des élections et d'adopter une Constitution.

2. La suspension de facto de la section malienne a été constatée en 2020 à la suite de la rupture de l'ordre constitutionnel, du coup d'Etat perpétré et de la dissolution de l'Assemblée nationale. En mars 2025, le Mali a annoncé son retrait de l'OIF. Quant à l'APF, elle poursuit ses contacts avec les autorités de transition.
3. La suspension de facto de la section burkinabé a été constatée en 2022 suite au coup d'Etat et à la dissolution de l'Assemblée nationale qui s'en est suivie. Depuis 2023, un décret de mobilisation permettant l'enrôlement forcé dans les forces de sécurité déployées au front cible les détracteurs du pouvoir. L'opposition est donc muselée.
4. Haïti a été suspendue de facto en 2023 en l'absence de parlementaires. Depuis 2022 Haïti est en proie à une crise politique et sécuritaire sans précédent !
5. La section nigérienne est suspendue de facto depuis 2024 suite au coup d'Etat de juillet 2023. Comme le Mali et le Burkina, le Niger a quitté la CEDEAO et l'OIF. En février 2025, un avant-projet de Charte de la refondation a été présenté évoquant une durée de transition d'au moins 5 ans. Il a été également convenu que les dirigeants actuels pourront se porter candidat aux prochaines élections.

Fut ensuite examinée la situation politique dans les trois sections en transition : il s'agit du Gabon, de la Guinée et du Tchad. Ces sections ont affiché une volonté manifeste d'un retour à l'ordre constitutionnel et démocratique et n'ont jamais cessé de manifester leur attachement envers la Francophonie.

Notons également la mise sous alerte de la République centrafricaine. Suite à un référendum en juillet 2024, le pouvoir présidentiel a été renforcé, la limitation du nombre de mandats a été supprimé, la répression envers l'opposition a été intensifiée.

La situation politique dans un grand nombre de pays a également été abordée. Ci-dessous sans être exhaustif, nous relevons quelques éléments :

- 1. Arménie : accord de paix en mars 2025 à l'issue de négociations destinées à régler les questions de démarcation et de délimitation de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie.
- 2. Burundi : détérioration de la situation sécuritaire liée au conflit en RDC. La progression du groupe armé M23 inquiète.
- 3. RDC : intensification du conflit avec le Rwanda. L'atteinte à l'intégrité territoriale se poursuit. La situation sécuritaire dans les provinces du Nord Kivu, du Sud Kivu et de l'Ituri s'est dramatiquement détériorée. Les morts se comptent par milliers, le déplacement de 500.000 civils en moins d'un mois a été constaté, la crise humanitaire s'aggrave. Le rapporteur issu de la RDC a souligné le silence de la Communauté internationale face

à une situation qui met en cause l'ensemble des valeurs de la Francophonie. La philosophie de deux poids deux mesures n'a pas sa place en diplomatie parlementaire, a-t-il souligné. Il a regretté que malgré les initiatives de médiation sous l'égide des USA, du Qatar et de l'Union africaine, malgré les déclarations faites à Doha et la déclaration de principe signée aux USA, les assassinats et les enlèvements se poursuivent dans les territoires conquis. Il a rappelé que la guerre en RDC dure depuis plus de trois décennies et a fait trois millions de morts. Il est donc plus qu'urgent d'agir. Un engagement fort et coordonné est impérieux. La mission de médiation de l'APF doit impérativement se concrétiser avant juillet 2025. Le représentant de la RDC remercie particulièrement les parlementaires du Canada, du Luxembourg et de la Belgique pour leurs interpellations à leur gouvernement relatives au respect territorial de la RDC. Il fait également référence à cet égard à la résolution des Nations Unies ou encore à la Convention européenne sur les minerais. Il estime que l'OIF n'a pas joué le rôle qu'elle aurait pu assurer, car elle a pris une position pro-rwandaise, l'APF semble donc par conséquent l'instance la mieux appropriée pour agir.

- 4. Egypte : intensification de la répression de la liberté d'expression, restriction du droit de demander asile.
- 5. France : situation politique instable causée par l'absence de majorité absolue alors que l'Assemblée nationale est divisée en trois blocs principaux.
- 6. Géorgie : suspension de toute négociation d'adhésion à l'UE, répression brutale de manifestants par le gouvernement pro-russe.
- 7. Hongrie : dépôt d'un projet de loi par le Fidesz, parti du Premier Ministre visant à interdire l'organisation et la participation à des événements de promotion des droits des personnes LGBTQ+.
- 8. Liban : sortie sur le plan politique d'un vide constitutionnel. Son Président fut élu en janvier 2025. Notons que le Liban n'a pu assister aux travaux de l'APF depuis 2021.
- 9. Roumanie : le pays a subi de lourdes conséquences de la crise ukrainienne telle l'annulation des deux tours de l'élection présidentielle. Cette double annulation a déclenché une grave crise politique mais également pour la première fois une large coalition au niveau gouvernemental pour stabiliser le pays. Les campagnes présidentielles et législatives ont été l'objet de campagne de désinformation, d'ingérence, d'influence étrangère. Le meilleur outil pour lutter contre la désinformation et cette ingérence est la télévision publique ainsi que TV5 Monde.

L'espace francophone constituant un moteur du mouvement abolitionniste mondial, la commission a examiné la situation de la peine de mort dans cet espace. Dix sections la maintiennent dans leur arsenal juridique mais ne l'appliquent plus depuis au moins dix ans tandis que six sections demeurent non abolitionnistes. Il s'agit du Burkina Faso, de la RDC, de la Tunisie, de l'Egypte, du Vietnam et de la Louisiane.

Poursuivant ses travaux, le président de la commission a donné la parole à chacun en vue de faire le tour de table de l'actualité politique de leur section.

Ensuite s'est ouvert un débat politique sur la résilience des Etats face aux défis sécuritaires dans le Sahel.

Ce sujet a revêtu une résonance toute particulière dans le contexte sénégalais qui a accueilli la commission.

La montée en puissance des groupes armés, la fragilité persistante des institutions publiques, la circulation massive d'armes ainsi qu'une insécurité croissante aux causes multiples, souvent réduite à tort à leur seule dimension religieuse, imposent à la région sahélienne de profonds bouleversements. A cette instabilité structurelle s'ajoutent la répétition de coups d'Etat, des transitions militaires désormais là pour rester et des bouleversements d'alliances qui mettent à mal la légitimité des institutions régionales et internationales tout en exacerbant la perte de confiance envers le multilatéralisme. Ces changements appellent à une grande vigilance, même s'il convient de reconnaître les progrès significatifs enregistrés dans de nombreux pays en matière de sécurité, de démocratie et d'Etat de droit.

Le Sénégal nous montre, a souligné le Président de la Commission, à bien des égards, que résister à la spirale de la violence est possible, à condition de cultiver une gouvernance inclusive, une vigilance stratégique et une capacité d'anticipation. C'est également le cas en Mauritanie.

Face à la récurrence de ces crises sécuritaires, et à la remise en question des principes du multilatéralisme, comme en témoignent les retraits de l'AES, il devient impératif d'identifier des axes d'intervention concrets pour renforcer le rôle des parlements et, plus largement, celui des instances multilatérales comme la commission politique de l'APF.

Dès lors, deux grandes questions ont orienté la réflexion menée par la commission :

- Quel rôle pour une Francophonie politique crédible dans les bouleversements mondiaux et crises actuelles ?
- Quels moyens mobiliser dans un environnement international en constante mutation pour renforcer la diplomatie parlementaire francophone ?

La Commission détient une partie de la réponse dans son action. C'est pourquoi, elle a engagé à Dakar une réflexion sur les actions prioritaires qu'elle pourrait porter au cours de l'année à venir. Cette réflexion s'inscrit dans le cadre de ses mandats : questions politiques, paix et sécurité, Etat de droit et droits humains.

Nombreuses sont les situations préoccupantes, Haïti, la RDC, le Liban, la Syrie, l'AES, sans compter la Guinée Bissau dont le Parlement a été dissous en décembre 2023 par le chef de l'Etat, quelques jours après des affrontements entre l'armée et certains éléments des forces de sécurité, que le président avait qualifiés de « tentative de coup d'Etat ». Il avait ensuite fixé au 24 novembre 2024 la date des élections législatives anticipées, avant de les reporter sine die par décret présidentiel, invoquant des difficultés logistiques et financières. Depuis lors, la Guinée-Bissau ne dispose plus d'un Parlement en fonction, et les élections législatives sont constamment reportées. Une nouvelle date a été fixée pour la tenue du scrutin, le 30 novembre prochain.

En l'absence de parlementaires et face à une dissolution non prévue par la Constitution, les mécanismes de vigilance démocratique de l'APF imposeraient en principe la suspension de la section. Néanmoins, dans cette perspective électorale à court terme et dans un souci de maintenir le dialogue avec ses membres, la commission est informée de ce que le Comité de vigilance a estimé plus prudent et conciliant de placer la section de Guinée-Bissau sous alerte, dans l'attente du scrutin de novembre. Le Comité de vigilance attend cependant de la section qu'elle garantisse la tenue effective de ces élections. À défaut, l'APF sera contrainte de constater, lors du prochain Bureau en janvier 2026, l'absence de parlementaires et la rupture de l'ordre constitutionnel dans le pays.

Sur base de ces arguments la commission politique s'est prononcée notamment sur cette recommandation du Comité et s'est aussi penchée sur un projet de résolution relative à la situation à Haïti qu'elle souhaite porter à Paris sans omettre les missions stratégiques qu'elle a l'intention de mener dans les mois à venir dont la mission en RDC / Rwanda ou encore celles qui consistera à se rapprocher de l'AES. Concernant cette dernière, des actions doivent impérativement être menées sur le terrain, des responsables doivent être rencontrés en dehors des réunions statutaires. Il s'agit aussi de rapprocher l'Afrique du Moyen Orient en vue de s'impliquer davantage dans le processus de paix.

Appliquer les décisions prises et dialoguer en temps de paix, veiller aux aspirations des peuples, tels sont les consignes énoncées. La Francophonie doit prendre ses responsabilités pour aller vers les zones de conflit.

Le représentant du Bénin a souligné la nécessité de prendre en compte la réalité africaine où il est difficile d'appliquer le modèle démocratique, hérité de la conférence internationale, avant même l'accès au développement. En Afrique, tout est à construire, ainsi il y a beaucoup trop de partis politiques. Agir implique la prise de conscience des indicateurs africains car la junte instrumentalise les problèmes vécus par les populations qui bien souvent la protège.

La Commission a exprimé aussi le besoin de gérer le suivi des missions de diplomatie parlementaire de haut niveau. Les concernant, aux côtés ou en sus des présidents des assemblées de la Région Afrique, il s'agit que la commission politique s'implique elle-même en désignant des représentants des autres Régions de l'APF.

Le membre béninois de la commission a par ailleurs souligné les nuances entre l'OIF et l'APF : les membres de l'APF sont de véritables associés qui travaillent de concert en application du cadre stratégique adopté. Comme initié sous la Délégation générale précédente, il est important que l'APF soit présente aux réunions de l'Union africaine car cela permet lors d'une seule mission de demander audience à plusieurs Chefs d'Etat ou ministres. C'est d'autant plus important que la collaboration sur le terrain avec l'OIF est insuffisante, celle-ci prenant des initiatives sans consulter l'APF et étant beaucoup plus prudente. L'OIF attend qu'on la saisisse pour agir alors que l'APF anticipe et s'implique sans vouloir frapper où les autres frappent. Sanctionner des Etats africains n'est pas une bonne méthode, il convient d'être prudent politiquement en vue de ne pas élargir la liste des AES, conclut-il.

Quant au parlementaire camerounais, il estime que tous les coups d'Etat tant les coups d'Etat militaire que constitutionnels doivent dorénavant être examinés par l'APF et ce d'autant plus que la Francophonie n'a pas jusqu'à présent placé les modalités de rupture de l'ordre constitutionnel sur le même plan. Il rappelle que la Charte africaine de la démocratie et de la gouvernance adoptée en 2007 par l'Union africaine ratifiée par une cinquantaine d'Etats est supérieure à la Déclaration de Bamako. Cette Charte stipule que les Etats qui l'ont ratifiée condamnent les coups d'Etat militaire comme toute révision de la Constitution qui porterait atteinte aux principes de gouvernance démocratique.

Pour le parlementaire de RDC, l'APF ne peut être l'appendice de l'OIF ni faire la diplomatie de la France, nos relations avec l'OIF doivent donc être repensées, estime-t-il. Trop de prudence nuit à la diplomatie parlementaire. Il pose également la question de savoir pourquoi le Moyen Orient ne pourrait pas être associée à l'Europe, la Région Afrique étant déjà très large.

M. Van Goidsenhoven estime quant à lui que l'APF doit agir sans naïveté. Il serait inconcevable de se retrouver à Paris en juillet 2025 sans avoir, d'une part, accompli la mission RDC/Rwanda et, d'autre part, réaliser des avancées concrètes en zone Sahel puisque c'est depuis la réunion de juillet 2024, à Montréal que la commission avait d'ores et déjà décidé de prendre de telles initiatives. Même si la situation est complexe et délicate, le plus grand risque c'est de ne rien faire. Le monde nous impose d'agir ! Il n'existe aucune crise d'ampleur qui ne touche pas les autres parties du monde. L'APF n'est pas une excroissance de l'OIF, elle doit avoir, à elle seule, la capacité d'agir, la capacité de retisser des liens et ne pas laisser la place au vide. La Belgique n'est pas indifférente. Nous sommes tous concernés par les problèmes africains.

Quant à la section sénégalaise, elle propose de créer une commission mixte réunissant l'OIF et l'APF en vue de faire une mission conjointe de médiation et d'avoir le courage de rencontrer non seulement des acteurs politiques mais également des représentants de la société civile et des ONG. Elle souligne que les pays n'ont pas d'amis mais seulement des intérêts à gérer. Il convient que l'APF trouve les moyens budgétaires pour effectuer nombre de missions dans le cadre diplomatique.

Pour la section cambodgienne l'APF est constituée de quatre piliers, ce sont ces quatre régions : la région Afrique/Moyen Orient, la région Europe, la région Amérique et la région Asie/Océanie. Lorsque des problèmes surviennent dans une région c'est à celle-ci de proposer des actions, les autres piliers devant réagir rapidement aux propositions. Actuellement la situation est complexe tant les problèmes sont nombreux. Même le conseil de sécurité de l'ONU est paralysé. La question est posée de savoir s'il ne conviendrait pas de redynamiser l'organisation même de l'APF en prévoyant un organe très restreint de proposition d'action à faire valider en plénière.

Le Président de la Commission conclut ce point de l'ordre du jour en s'exprimant comme suit :

- Il s'agit d'utiliser le vecteur qu'est l'APF et de réaliser ce qui a été décidé ;
- La constitution d'une commission mixte n'est pas à retenir ;
- Il convient d'agir dans toutes les zones de conflit :
 - *adopter une résolution relative à la situation à Haïti
 - *mettre en œuvre la mission dans la région des grands lacs à condition que tant la RDC que le Rwanda reçoivent la délégation APF,

*reprendre contact avec l’Egypte qui a 7 ans d’arriérés ainsi qu’avec la Syrie suspendue depuis 15 ans mais aussi avec le Liban qui malgré le paiement de ses cotisations ne peut jusqu’à présent effectuer des missions. Quant à l’AES contact sera pris par visioconférence dès le mois de mai, avec des autorités maliennes et burkinabés.

- Ne pas suspendre la Guinée Bissau mais la laisser dans le système d’alerte et ne pas rompre le dialogue ;
- Réunir tous les semestres le comité politique entre l’APF et l’OIF créé en 2023 auquel participent la Déléguée générale, le 1^{er} Vice-président et le Secrétaire général. A l’ordre du jour le Sahel et la région des Grands lacs.

A la suite du débat politique sur les mandats de la Commission, les projets de rapport ont été présentés. La proposition de M. Van Goidsenhoven de rédiger un rapport sur l’Etat numérique et les droits humains a été acceptée.

Ensuite la commission fut informée du suivi du groupe de travail sur la révision statutaire. Ce groupe s’est penché sur le code du personnel du secrétariat général qui sera annexé au règlement intérieur. Ce code énoncera les valeurs et les règles de conduite qui guideront le travail de tous les collaborateurs de l’APF. Le document final devrait être présenté au Bureau de janvier 2026.

La Commission s’est ensuite penchée sur les 4 demandes d’adhésion et de changement de statut. Sachant que les dossiers reçus sont tous conformes et construits dans les délais requis elle a donné un avis favorable pour que le parlement du Ghana, l’assemblée nationale de Sao Tomé et le Landtag de la Sarre adhèrent à l’APF en qualité de section membre et que l’Association des parlements des Etats membres de la commission de l’océan indien y adhère en qualité d’observateur.

La Commission politique se réunira au printemps 2026 au Bénin.

Signature du Rapporteur,

M. Gaëtan Van Goidsenhoven



Date : 15.05.2025